

# CONTRE LA CLÔTURE DU COULOIR ÉCOLOGIQUE DU **RUISSEAU CIRÈS** ET LA COUPURE D'URBANISATION ENTRE LES COMMUNES **D'ARÈS ET ANDERNOS**



## Nous constatons

1 - Une clôture de 2 mètres de hauteur entoure intégralement la coupure d'urbanisation au lieu-dit La Montagne sur les communes d'Arès et d'Andernos alors qu'aucune autorisation n'a été demandée.

2 - Le corridor écologique du ruisseau Cirès est clôturé aussi, empêchant la faune de se déplacer dans cette coupure qui relie le site Natura 2000 FR7200679 Bassin d'Arcachon et Cap-Ferret aux réservoirs de biodiversité, zones humides et forestières des Parcs naturels régionaux des Landes de Gascogne et du Médoc.